



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mai 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 35 de la résolution [2232 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier m'a prié de lui rendre compte, tous les 120 jours, de l'application de la résolution, notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), ainsi que du paragraphe 17 de la résolution [2245 \(2015\)](#), dans lequel il m'a prié de lui rendre compte des problèmes rencontrés par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie dans l'exécution de son mandat. Ce rapport rend compte des principaux faits survenus au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2016.

II. Situation politique et conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. Les dirigeants somaliens ont retenu une formule en vue du déroulement des élections, prévues en août 2016. Au vu de l'incapacité de parvenir à un accord au terme de plusieurs semaines de consultations avec les parties prenantes régionales, le Gouvernement fédéral somalien a annoncé le 28 janvier qu'il prévoyait de faire élire une chambre basse de 275 membres par des collèges électoraux largement représentatifs, plutôt que par les chefs de clans, comme en 2012. Les sièges seraient répartis entre les clans selon la formule de partage du pouvoir 4.5. Entre-temps, une chambre haute serait créée avec 48 sièges répartis à parts égales entre les six États fédérés, plus trois sièges supplémentaires pour le Somaliland et le Puntland. Les collèges électoraux et les deux chambres de l'Assemblée seraient composés à 30 % de femmes.

3. Les administrations provisoires de Djouba, du Sud-Ouest et de Galmudug ont accepté la décision du Gouvernement fédéral, la voyant comme une étape nécessaire au renouvellement du mandat des institutions fédérales et comme une passerelle vers l'organisation d'élections universelles en 2020. Toutefois, le gouvernement du Puntland s'est fermement opposé au recours à la formule 4.5, bon nombre des habitants de la région estimant que ce mode de scrutin était défavorable à leur clan majoritaire. Un accord conclu avec le Gouvernement fédéral à Garowe le 3 avril a finalement conduit le Puntland à accepter les opérations électorales.



4. Le 12 avril, le Forum des dirigeants somaliens a donné son accord à des modalités détaillées en vue des élections de 2016. Il a également décidé d'adopter, à sa réunion suivante en mai, une feuille de route politique pour la période 2016-2020, avec des objectifs et des calendriers précis en vue de la tenue d'élections universelles en 2020. Dans le même temps, le Parlement fédéral a entamé des délibérations sur les modalités des opérations électorales à la suite d'un exposé fait le 30 avril par le Premier ministre, Omar Abdirashid Ali Sharmake.

5. Le Parlement fédéral s'est également penché sur les problèmes de sécurité, qui ont représenté une large part de ses activités. Après avoir entendu le Premier ministre, le Ministre de la sécurité intérieure et les commandants des forces de sécurité, il a adopté une résolution dans laquelle il a invité le Gouvernement fédéral à convenir d'un ensemble de mesures pour stabiliser la situation sur le plan de la sécurité. Le 6 avril, à Mogadiscio, le Gouvernement fédéral a dévoilé une stratégie nationale sans exclusive baptisée « la Bonne voie », qui vise à lutter contre l'extrémisme violent.

6. D'importants progrès ont été accomplis pour garantir le respect des principes d'inclusion et de représentativité dans les administrations régionales provisoires. Le 25 mars, le Président de l'administration provisoire de Djouba, Cheik Ahmed Islam « Madobe », et les dirigeants de l'opposition du sous-clan Marihan ont annoncé, dans un communiqué en 10 points, avoir conclu un important accord de réconciliation selon lequel les parties s'engageaient, entre autres, à répartir équitablement les postes entre tous les clans de Djouba et à poursuivre l'intégration des milices. Conformément à cet accord, une cinquantaine de membres armés de la milice Bare Hirale sont rentrés à Kismaayo. L'accord ouvre également la voie à la formation d'un nouveau gouvernement dans l'administration provisoire de Djouba. Dans le même temps, l'assemblée régionale de l'administration provisoire du Sud-Ouest, qui compte 21 % de femmes, a tenu sa première séance plénière le 10 mars, sous la présidence d'Abdulkadir Sharif « Sheikhuna ».

7. À Modoug, des plans en vue de la tenue d'une conférence de réconciliation entre l'administration provisoire de Galmudug et le groupe Ahl al-Sunna wal-Jama'a ont été élaborés, avec l'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et un financement fourni par l'ONU. Les participants à la conférence chercheront à parvenir à un accord sur le partage du pouvoir, la réintégration des forces de sécurité et l'établissement de la capitale de l'administration provisoire de Galmudug dans la province de Dhousamarib, contrôlée par Ahl al-Sunna. Toutefois, en raison de dissensions internes au sein du groupe Ahl al-Sunna wal-Jama'a, l'ouverture de la conférence a été reportée.

8. La formation du dernier État fédéré somalien restant, au Hiran et au Moyen-Chébéli, s'est heurtée à des difficultés. Une conférence sur la formation de l'État avait été ouverte le 12 janvier à Johar (région du Moyen-Chébéli), mais elle a été compromise par de graves difficultés liées à la représentation des divers clans et boycottée par l'un des principaux clans. Malgré les multiples visites de hauts représentants du Gouvernement fédéral, y compris du Président Hassan Sheikh Mohamud lui-même, les problèmes n'ont pas été réglés, même si la conférence a repris le 12 avril. La MANUSOM continue d'user de ses bons offices pour parvenir à une solution négociée par les Somaliens eux-mêmes.

9. Dans le Somaliland, la scène politique a été dominée principalement par les préparatifs des élections présidentielle et législatives, prévues en mars 2017. Le

16 janvier, la Commission électorale nationale a lancé une procédure d'inscription biométrique des électeurs, qui a dû être suspendue à titre provisoire en raison de la sécheresse persistante. Aucun progrès n'a été signalé par ailleurs s'agissant des pourparlers entre les autorités du Somaliland et le Gouvernement fédéral. Mon Représentant spécial s'est rendu pour la première fois dans le Somaliland les 14 et 15 mars.

B. Faits nouveaux survenus sur le plan de sécurité

10. Les conditions de sécurité se sont dégradées durant la première moitié de la période considérée dans le rapport, les Chabab ayant multiplié les attaques asymétriques et conventionnelles. Dans le même temps, les forces de sécurité somaliennes, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'autres partenaires leur ont infligé de lourdes pertes, en particulier en mars et en avril.

11. Les assassinats se sont multipliés à Mogadiscio et ont principalement visé les fonctionnaires somaliens, en particulier en avril. Trois attaques complexes ont été menées durant la période visée par le rapport. Celles commises sur la plage du Lido à Mogadiscio le 21 janvier et à l'hôtel de la Ligue de la jeunesse somalienne et au Peace Garden le 26 février ont fait plus de 45 morts, dont un membre du personnel de l'ONU recruté sur le plan national, et 80 blessés. Les Chabab ont revendiqué ces attaques et deux autres attentats à la bombe commis le 28 février à Baidoa (région de Bay), au cours desquels 30 personnes ont été tuées et 60 autres blessées. Autre fait inquiétant, un site Web favorable à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a indiqué le 25 avril que des combattants du groupe en Somalie avaient perpétré leur première attaque dans le pays et s'en étaient pris à un convoi de l'AMISOM en périphérie de Mogadiscio à l'aide d'un engin explosif improvisé. La Mission a admis qu'une explosion avait eu lieu mais a nié que le convoi ait été touché.

12. Le nombre d'attaques au mortier a augmenté, notamment contre le palais présidentiel, la Villa Somalia, et les aéroports où l'AMISOM et l'ONU sont installées. La zone protégée de la Mission à l'aéroport international de Mogadiscio a essuyé des attaques au mortier le 1^{er} janvier et le 11 février, lors desquelles deux soldats de l'AMISOM ont été blessés. De même, la Villa Somalia a été la cible d'attaques le 7 janvier, les 1^{er} et 25 février et les 3 et 7 avril, qui ont fait 12 morts et 22 blessés, dont un député. L'aéroport de Kismaayo a été visé par des attaques au mortier les 14 et 27 février, et plusieurs obus sont tombés dans le périmètre de la bande d'atterrissage de Baidoa le 21 février. Il n'y a toutefois eu aucune victime.

13. Deux tentatives infructueuses d'attentats à la bombe ont révélé les nouvelles tactiques des Chabab. Le 2 février, un dispositif explosif dissimulé dans un ordinateur portable a explosé à bord d'un vol commercial reliant Mogadiscio à Djibouti. L'avion a décollé avec du retard, ce qui a sauvé de nombreuses vies, la cabine n'étant pas encore complètement pressurisée lorsque la bombe dotée d'un dispositif à retardement a explosé. Le combattant-suicide a été éjecté en cours de vol, et l'avion a pu atterrir en toute sécurité à Mogadiscio. Deux passagers ont été légèrement blessés. Le 7 mars, à l'aéroport de Beledweyne, une petite détonation s'est produite pendant que des soldats de l'AMISOM fouillaient des bagages. Des explosifs ont été retrouvés dans du matériel informatique qui devait être expédié à Mogadiscio.

14. L'AMISOM et l'Armée nationale somalienne ont essuyé plusieurs attaques des Chabab en janvier et en février. Le 15 janvier, des centaines de combattants Chabab ont attaqué une base de l'AMISOM à El-Adde (région de Gedo), où ils ont tué plusieurs soldats et volé des armes et des véhicules militaires. À la fin du mois, invoquant des raisons d'ordre tactique, l'AMISOM a évacué sa base de Ceel Cade, ainsi que celles de Badhaade et de Boulo Gadoud (région du Bas-Djouba). Le 16 février, les Chabab ont pris d'assaut des positions de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne dans la localité d'Afgoye, située à une trentaine de kilomètres seulement au nord de Mogadiscio.

15. Quelques succès militaires stratégiques ont été enregistrés en mars. Le 5 mars, un drone américain a bombardé un camp d'entraînement à Raaso (région de Hiran) et aurait tué plus de 150 nouvelles recrues et plusieurs hauts commandants. Du 31 mars au 2 avril, les États-Unis d'Amérique et la Somalie ont mené une opération militaire conjointe dans le Bas et le Moyen-Djouba, au cours de laquelle ils ont tué un haut dirigeant des Chabab, Hassan Ali Dhoore. Au début de mars également, les Chabab ont tenté une percée à grande échelle à Modoug et dans le Puntland, mais ont été repoussés par les forces de sécurité locales. Le gouvernement du Puntland a indiqué que ses forces avaient tué au moins 67 membres des Chabab et en avaient arrêté 100. L'administration provisoire de Galmudug a pour sa part annoncé que ses forces avaient tué 115 membres des Chabab et en avaient capturé 110.

16. Début avril, l'AMISOM a repris les principales opérations offensives de la troisième phase de l'opération Couloir de Djouba, afin de détruire les bastions des Chabab et de couper leurs itinéraires de ravitaillement dans le centre de la Somalie. Dans le cadre de cette opération, la localité d'Adan Yabal (région du Moyen-Chébéli) et le village de Galcad (région de Galgodoud), ont été libérés les 6 et 11 avril respectivement.

III. Appui à l'entreprise de consolidation de la paix et à l'édification de l'État

A. Coordination internationale et appui politique

17. Mon Représentant spécial a continué de travailler en étroite coordination avec les États Membres qui ont encore une représentation diplomatique à Mogadiscio ou à Nairobi; il a organisé des réunions périodiques pour rapprocher les points de vue concernant les principaux enjeux et coordonner l'appui des partenaires à la mise en place de processus politiques clefs. Plus particulièrement, les partenaires internationaux ont coordonné, sous sa direction, l'appui aux opérations électorales de 2016, notamment par l'envoi d'une délégation internationale du 4 au 16 février dans les capitales des États fédérés en formation, afin de favoriser l'acceptation du choix du modèle électoral adopté par le Gouvernement fédéral et de permettre ainsi que les préparatifs et le déroulement des élections respectent les délais prescrits.

18. La troisième réunion ministérielle du Forum de partenariat de haut niveau s'est tenue à Istanbul les 23 et 24 février, sous les auspices du Président turc, Recep Tayyip Erdoğan. La réunion, coprésidée par le Président somalien et le Vice-Secrétaire général, a réuni des représentants de 46 États Membres et de 11 organisations internationales. Elle a été l'occasion pour la Somalie et la communauté internationale de faire le point des acquis et des difficultés rencontrées

dans la réalisation de l'entreprise de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie et de cerner les résultats à atteindre en 2016 et au-delà. Le Forum encourage la mise en œuvre, dans les délais prescrits, des opérations électorales et de la réforme du secteur de la sécurité et notamment l'élaboration d'un nouveau dispositif national de sécurité. Le Gouvernement de Puntland n'a pas participé aux débats politiques lors de la réunion en raison de son opposition au modèle électoral prévu pour 2016.

B. Politique d'ouverture

19. Il reste un long chemin à parcourir avant de parvenir à une vision commune du système fédéral en Somalie. Toutefois, il est à noter qu'au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans la définition de la voie à suivre, notamment en ce qui concerne la révision de la Constitution fédérale provisoire de 2012.

Constitution

20. En janvier, avec l'appui de la MANUSOM et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des spécialistes des questions constitutionnelles se sont rendus à Mogadiscio et se sont entretenus avec le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement fédéral, les membres de la Commission de contrôle parlementaire et le Ministre des affaires constitutionnelles. Ils ont aidé les parties prenantes somaliennes à parvenir à un accord sur les thèmes majeurs et ont proposé des solutions qui permettraient de régler les questions litigieuses, notamment celles concernant le rôle de la chambre haute, les pouvoirs de l'exécutif, la répartition des pouvoirs entre le Gouvernement fédéral et les États et le statut de Mogadiscio.

21. Le 15 février, le Président du Parlement fédéral a élaboré un plan d'action en vue de la révision de la Constitution, qui prévoit des consultations menées par la Commission de contrôle parlementaire avec les assemblées régionales et réunissant les autorités et la société civile, une conférence nationale sur la Constitution, qui se tiendra à Garowe (Puntland) du 25 mai au 5 juin, et un séminaire-retraite organisé par la Commission de contrôle et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution afin de finaliser les projets d'amendements. Le 15 février également, la Commission de contrôle a soumis au Parlement fédéral des amendements à 10 des 15 chapitres de la Constitution provisoire, qui portaient principalement sur des questions d'ordre technique. Les Présidents des assemblées régionales des administrations provisoires du Sud-Ouest, de Djouba et de Galmudug ont participé à la session parlementaire, contrairement à ceux du Puntland, dont les autorités ont déclaré le 21 février que la satisfaction de leurs revendications de longue date devrait être un préalable à la participation du Puntland à l'examen en cours.

22. Le premier exercice de consultation populaire et d'instruction civique sur la révision de la constitution, qui s'est déroulé à Baidoa du 14 au 17 mars, sous les auspices de l'administration provisoire du Sud-Ouest, a été organisé par le Ministère fédéral des affaires constitutionnelles, avec l'appui du PNUD.

23. Le Gouvernement fédéral a poursuivi ses consultations avec les États fédérés existants ou en formation au sujet des points essentiels relatifs au fonctionnement

du système fédéral, à savoir : les dispositions en matière de finances et d'impôts, l'appareil judiciaire, le secteur de la sécurité et la révision de la Constitution fédérale provisoire. De plus, la Commission du tracé des frontières et de la fédération a entamé des réunions préliminaires au sujet des critères de délimitation des frontières de l'État fédéral à soumettre au Parlement fédéral. Elle a également élaboré, avec l'appui de l'ONU, un cadre stratégique sur le fédéralisme organisé autour des cinq piliers ci-après, qui sont étroitement liés entre eux : sensibilisation des parties prenantes à l'importance de définir clairement les rôles et responsabilités de chacun; promotion du dialogue national; présentation claire du fédéralisme et des autres modèles; élaboration de critères de délimitation des frontières et évolution d'un mécanisme de règlement des conflits.

Élections

24. Conformément à la Déclaration de Mogadiscio du 16 décembre 2015, le Gouvernement et les partenaires internationaux ont approuvé, au Forum de partenariat de haut niveau tenu en février, le principe d'une démarche à deux volets, avec d'une part les opérations électorales de 2016 et, d'autre part, les élections universelles devant se tenir d'ici à 2020 et qui doivent être organisées par la Commission électorale nationale indépendante.

25. Pendant la période à l'examen, l'ONU a continué d'apporter son appui au renforcement institutionnel de la Commission électorale nationale indépendante, dans le cadre de programmes de formation portant notamment sur l'organisation d'élections tenant compte de la problématique hommes-femmes ou sur les rapports entre gouvernance et leadership, d'ateliers internationaux organisés en collaboration avec le programme régional du PNUD pour les États arabes et de sa participation à l'étude sur l'inscription sur les listes électorales menée par la Commission électorale de l'Afrique du Sud. Dans l'immédiat, la MANUSOM et le PNUD continuent d'apporter leur appui aux préparatifs et à la planification des élections de 2016.

C. État de droit et institutions chargées de la sécurité

26. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration d'un cadre fédéral relatif à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité. Un projet de politique de sécurité nationale a été élaboré à partir de l'évaluation nationale des menaces. Il a été communiqué aux dirigeants des États fédérés existants ou en formation, à l'occasion du Forum national des dirigeants du 11 avril, et fera l'objet d'un examen détaillé au cours de la prochaine session du Forum, qui aura lieu en mai. Parallèlement, des ateliers techniques sur la politique de sécurité nationale seront organisés dans les capitales des régions.

27. Au cours d'un atelier consultatif de trois jours organisé en mars avec l'appui de la MANUSOM, de l'AMISOM et du PNUD, le Gouvernement fédéral et les États de la région se sont accordés sur les principales caractéristiques d'un modèle fédéral de service de police en Somalie. Le système proposé aura une structure double, administrée par des civils aux niveaux de la fédération et des États. Cet accord est un élément fondamental qui permettra d'établir des services de police viables dans toute la Somalie et qui constitue le cadre national dont le pays avait grandement besoin pour pouvoir fournir un appui policier structuré. La Banque

mondiale et la MANUSOM ont récemment achevé leur examen des dépenses publiques dans les secteurs de la justice et de la sécurité, ce qui a permis de disposer de précieuses informations concernant le caractère plus ou moins durable et abordable des différents modèles.

28. L'intégration des milices progresse, bien que lentement, conformément au plan du Gouvernement fédéral. Ce dernier et l'Armée nationale somalienne ont renforcé l'appui qu'ils fournissent en la matière et amélioré la formation afin de surmonter ces difficultés à Kismaayo. La MANUSOM et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets s'emploient à mettre en place un dispositif d'appui dans les meilleurs délais afin d'intégrer 3 000 troupes du Puntland à l'Armée nationale somalienne.

29. Les Gouvernements américain et britannique continuent de financer le projet de rémunération des soldats de l'Armée nationale somalienne. Durant la période considérée, les 18 818 soldats inscrits ont reçu des soldes représentant un montant total de 2,9 millions de dollars. Le versement régulier des soldes des agents de sécurité demeure un problème de taille qui a des conséquences directes sur les conditions de sécurité du pays. On estime que les soldes de l'Armée nationale somalienne sont versées avec 6 à 13 mois d'arriérés et que les arriérés peuvent aller jusqu'à 15 mois pour les policiers.

30. L'Union européenne a versé 5,5 millions de dollars pour le paiement des soldes des policiers, qu'elle s'est engagée à financer pour une année supplémentaire, soit jusqu'en avril/mai 2017. Grâce à cette aide, 6 354 agents de la police fédérale ont reçu une somme correspondant à huit mois d'arriérés de salaire. Les soldes de tous les policiers remplissant les conditions voulues devraient être versées en intégralité d'ici au mois d'avril 2016. Par ailleurs, le Ministère du développement international du Royaume-Uni finance les soldes des membres de la police régionale de Baidoa et de Kismaayo qui ont suivi intégralement une formation de trois mois dispensée par l'intermédiaire de la police de l'AMISOM. À ce jour, 397 policiers, sur les 1200 qui devraient aller au bout de la formation, reçoivent leurs soldes.

31. L'examen du projet de plan Heegan (Préparation) relatif au renforcement de la police somalienne se poursuit, notamment en ce qui concerne le nouveau modèle de police. Le dispositif d'appui logistique non létal à la force de police somalienne a été mis à jour en janvier. L'Allemagne s'est engagée à contribuer à son financement à hauteur de 2 millions de dollars, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

32. Des progrès ont été réalisés également sur le plan de la gestion des armes et des munitions, à la suite de l'atelier organisé du 7 au 11 février par la MANUSOM et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, auquel ont assisté des représentants de l'Armée nationale somalienne, de la police somalienne, de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et des autorités carcérales. Le Gouvernement fédéral a accepté de commencer à déployer des équipes mobiles de marquage et d'enregistrement des armes, à harmoniser les bases de données d'enregistrement, à aménager la zone de collecte et d'entreposage des armes de l'Armée nationale somalienne dans l'aéroport international de Mogadiscio et à élaborer des cadres juridiques. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournira un appui technique à ces activités, de façon à aider le Gouvernement fédéral à satisfaire aux conditions d'une levée partielle de l'embargo sur les armes.

33. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a fait don de véhicules et de matériel au Ministère de la sécurité intérieure afin d'apporter son appui à la formation et aux opérations des équipes d'artificiers de la police qui interviennent lors des incidents impliquant des engins explosifs improvisés et neutralisent des engins non explosés. À la dix-neuvième Réunion internationale des directeurs de programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers de l'ONU, qui s'est tenue du 16 au 19 février à Genève, l'Autorité somalienne de gestion des explosifs a lancé le plan Badbaado (Protection), relatif à la gestion des risques liés aux explosifs.

34. Le 18 février, le Gouvernement fédéral a officiellement posé la première pierre du complexe pénitentiaire et judiciaire de Mogadiscio, grâce à l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le tribunal qui y sera installé jugera, dans le cadre du système de justice civile, les affaires à haut risque en termes de sécurité, notamment celles concernant des membres des Chabab. L'administration provisoire du Sud-Ouest a lancé le 1^{er} mars à Baidoa le projet pilote de réadaptation des prisonniers à haut risque, qui est financé par le Fonds pour la consolidation de la paix.

35. Les projets de développement communautaire que mène le Gouvernement fédéral pour réintégrer les ex-combattants ont bénéficié d'un nouvel élan lorsque le Japon a accepté de financer 20 projets de réinsertion à Mogadiscio, Baidoa, Kismaayo et Beledweyne, dont bénéficieront, à parts égales, les ex-combattants qui auront pratiquement achevé leur réadaptation et les populations locales. À Kismaayo, le Gouvernement fédéral, l'administration provisoire de Djouba, l'Ambassade d'Allemagne et l'Organisation internationale pour les migrations sont parvenus à un accord pour créer un centre de transition visant à faciliter le retour à la vie civile des Chabab repentis, qui sera financé par le Gouvernement allemand.

36. Grâce à l'assistance technique de la MANUSOM, le Gouvernement fédéral a finalisé le projet du plan Naqude (Capitaine) qui vise à entraîner et équiper les garde-côtes de la marine somalienne. La Mission aide par ailleurs le Gouvernement fédéral à ratifier la version révisée du code maritime somalien. À la demande du Ministre de la pêche et des ressources maritimes, la MANUSOM aidera à mobiliser une aide internationale afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée au large des côtes somaliennes.

D. Assises économiques

37. La période considérée a été marquée par des progrès notables s'agissant de la gouvernance économique et de la mise en œuvre des politiques prioritaires. Le 21 février, le Président somalien a promulgué la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dont le projet avait été adopté le 26 décembre 2015 par le Parlement, ce qui avait permis à la Banque centrale de Somalie de prendre des mesures visant à renforcer le cadre réglementaire financier et à protéger les fonds transférés par la diaspora somalienne. De plus, le Président ayant nommé deux membres du Conseil des administrateurs de la Banque, l'équipe de direction, qui approuvera d'importantes dispositions réglementaires qui sont pour l'heure en suspens, est désormais au complet.

38. Constatant les progrès accomplis en matière de gestion macroéconomique, le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé le 6 avril qu'il recommanderait la mise en place d'un programme de référence de 12 mois, ce qui aiderait à poser les bases nécessaires à une reprise complète des activités des institutions financières internationales en Somalie, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Aucune aide financière directe ne sera apportée dans le cadre du programme, mais ce dernier sera une étape nécessaire en vue de l'accession de la Somalie à un éventuel programme de prêts du FMI. Sur une note moins positive, la demande d'adhésion de la Somalie à la Communauté d'Afrique de l'Est a été rejetée le 3 mars en raison de l'insécurité régnant dans le pays, ce qui prive la Somalie d'une chance de redynamiser son économie grâce à l'intégration régionale et d'accéder à un marché de 170 millions de personnes.

39. L'exportation d'animaux vivants vers les pays du Golfe demeure la principale source de recettes en devises de la Somalie. D'après les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en 2015 la Somalie a exporté 4,9 millions de chèvres et de moutons, 295 000 bovins et 72 000 chameaux, ce qui a rapporté aux éleveurs une somme estimée à 384 millions de dollars. Stimulé par le maintien de mesures favorables aux exportations, de bons prix et de la croissance des marchés au Moyen-Orient, l'élevage reste un secteur à fort potentiel de croissance et les revenus qu'il génère représentent 40 % du produit intérieur brut (PIB) de la Somalie.

40. Le 23 janvier, le Vice Premier-Ministre fédéral, en coopération avec la FAO, a présenté les Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité, qui visent à veiller à l'équilibre entre consommation et conservation des ressources provenant de la biodiversité.

41. En janvier 2016 s'est tenu à Mogadiscio un forum des Ministres de l'agriculture qui a marqué un tournant historique. Pour la première fois, les ministres fédéraux et régionaux de l'agriculture se sont réunis afin de mettre en œuvre une stratégie harmonisée visant à favoriser la croissance agricole et la sécurité alimentaire dans l'ensemble du pays, à accroître la mobilisation des ressources et à renforcer la responsabilisation au niveau des partenaires locaux et internationaux.

E. Recettes et services

42. Le Gouvernement fédéral a continué à travailler à l'élaboration d'un plan national de développement pour la période 2017-2019 et a organisé à cette fin de longues consultations dans les régions. Soucieux d'aligner les priorités nationales sur les objectifs de développement durable il a mis l'accent sur des questions cruciales comme la protection sociale, la nutrition et la jeunesse.

43. Les consultations inclusives tenues avec les autorités régionales, dans lesquelles le Gouvernement a joué un rôle moteur, ont débouché sur l'élaboration d'un plan stratégique participatif pour le secteur de la santé et d'une politique nationale multisectorielle relative à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, dont l'objectif est d'améliorer la prestation des services sociaux de base. Les activités menées en matière de collecte des données, tel le premier recensement scolaire effectué par le Gouvernement et publié début 2016, ont fourni les points de

références indispensables à l'adoption de mesures ciblées en faveur des enfants somaliens.

44. L'Arabie saoudite a fourni 50 millions de dollars à la Somalie (20 millions au titre de l'appui budgétaire et 30 millions sous la forme d'investissements). Des représentants du Ministère fédéral des finances ont confirmé la réception de cette aide financière, qui a contribué à combler un déficit dans le budget 2016.

45. Le Gouverneur de la Banque centrale a souligné la nécessité de créer une nouvelle monnaie nationale, mais des inquiétudes subsistent quant à la capacité du Gouvernement fédéral à mettre en circulation et à gérer une nouvelle monnaie.

F. Questions transversales

Relèvement local

46. Le 19 mars, le Président somalien a présenté le Cadre national de gouvernance locale pour Ouadajir, qui vise à permettre aux populations locales de constituer des administrations représentatives dans les districts et est organisé autour de quatre axes : l'apaisement social, les dividendes de la paix, les dialogues citoyens et la gouvernance locale. Le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales avait au préalable organisé des consultations avec des représentants des autorités de l'État et de la société civile.

47. En janvier, les Ministères de l'intérieur des administrations provisoires de Djouba et du Sud-Ouest ont organisé des réunions avec leurs fonctionnaires de district respectifs afin d'examiner les évaluations de la stabilité des districts et discuter de la hiérarchisation des activités. Des initiatives de relèvement local associant un large éventail d'acteurs locaux, notamment des représentants de la société civile, des autorités et du secteur privé, ont été mises en œuvre à Kismaayo et à Afmadow et Barawe, avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international. Dans le même temps, l'AMISOM a continué de mettre en œuvre des projets de relèvement rapide au niveau local, axés notamment sur l'appui aux établissements sanitaires à Beledweyne, Bartiri et Taraka.

48. Le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni 2 millions de dollars au titre de l'appui direct aux administrations locales par l'intermédiaire du guichet national du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie. Ce système avait déjà été utilisé par le PNUD pour faciliter les paiements versés à 11 administrations de district dans le centre-sud du pays. Le Mécanisme facilitera la poursuite des paiements destinés à appuyer ce projet et d'autres, et contribuera de manière efficace à la mise en place d'un système fédéral fonctionnel sur le plan financier.

49. Les initiatives visant à permettre aux jeunes Somaliens de se prendre en charge prennent de l'envergure et demeurent une des grandes priorités du Gouvernement fédéral. Le Fonds des Nations Unies pour la population aide le Gouvernement fédéral à élaborer une politique nationale pour la jeunesse en apportant une assistance financière et technique au Ministère de la jeunesse et des sports, qui conduit ce projet. La MANUSOM a organisé à Mogadiscio une manifestation pour la jeunesse qui a rassemblé 250 représentants de la jeunesse, dont 75 délégués régionaux, et dont l'objectif était de formuler des recommandations concrètes et consensuelles en vue de l'application en Somalie de

la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse et la paix et la sécurité. Au cours de la manifestation baptisée « Investir pour la jeunesse somalienne » qui s'est déroulée en marge du Forum de partenariat de haut niveau tenu à Istanbul, le Vice-Secrétaire général a dévoilé la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse somalienne et annoncé la création d'un Fonds pour la jeunesse somalienne.

Droits de l'homme

50. Des opérations menées par les forces de sécurité auraient fait 105 victimes civiles; les forces de sécurité somaliennes auraient tué 28 personnes et en auraient blessé 45 autres, l'AMISOM serait responsable de trois décès et 29 autres décès résulteraient de frappes aériennes menées par des troupes kényanes qui opèrent de façon autonome. En outre, deux civils auraient été blessés lors de frappes aériennes effectuées par des hélicoptères américains. Une affaire de viol impliquant des membres des forces de sécurité somaliennes a été signalée. Par ailleurs, les Chabab ou des individus non identifiés seraient responsables au total de 121 décès et de 230 blessés parmi les civils. Les Chabab, qui ont libéré 50 personnes qu'ils retenaient en captivité le 3 avril, ont également été soupçonnés d'être responsables de 32 enlèvements.

51. Outre les victimes civiles, les frappes aériennes menées par les troupes kényanes dans la région de Gedo entre le 15 et le 23 janvier auraient tué des têtes de bétail et détruit des puits et des habitations. À en croire la presse et les populations locales, des armes à sous-munitions auraient été utilisées, allégations qui ont été officiellement réfutées par le Gouvernement kényan. Les Chabab auraient quant à eux utilisé des sous-munitions non explosées comme engins explosifs improvisés lors de leurs attaques. Le 31 janvier, le Gouvernement fédéral a annoncé la création d'un comité chargé d'enquêter sur les conséquences des frappes aériennes, mais ce dernier n'a pas encore commencé ses travaux.

52. Dix-sept condamnés à mort ont été exécutés, dont sept dans le Somaliland (parmi lesquels trois civils), quatre à Mogadiscio et deux dans le Puntland. Il y a eu quatre exécutions extrajudiciaires, une dans l'administration provisoire du Sud-Ouest et trois dans celle de Djouba.

53. Lors d'un procès public, le tribunal militaire de première instance de Mogadiscio a condamné à mort Hassan Hanafi, un ancien journaliste et spécialiste des médias partisan des Chabab, pour son implication dans l'assassinat d'au moins cinq journalistes. Le 26 mars, la Haute Cour militaire de Mogadiscio a confirmé la condamnation à mort et Hassan Hanafi a été exécuté le 11 avril.

54. Au total, 900 personnes ont été arrêtées dans différentes régions de la Somalie, la plupart arbitrairement, pour association avec les Chabab. Parmi elles, 613 ont été libérées et 287 ont été maintenues en détention en attendant un complément d'enquête, dont 68 mineurs enrôlés de force par les Chabab.

55. En janvier, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a examiné la situation des droits de l'homme en Somalie, dans le cadre de l'examen périodique universel. Il a noté les progrès réalisés depuis le dernier examen, mené en 2011, notamment l'élaboration des plans d'action visant à mettre en œuvre le plan de marche en faveur des droits de l'homme, à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit et à protéger les droits des enfants.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

56. Les questions de la participation des Somaliennes à la vie politique et de leur sécurité ont reçu l'attention qu'elles méritaient, ce qui a permis de créer une nouvelle dynamique favorable à l'action au cours de la période précédant les élections de 2016. Lors du Forum de partenariat de haut niveau tenu à Istanbul, une réunion portant sur les femmes et la paix et la sécurité a réuni le Gouvernement fédéral et ses partenaires; on y a souligné l'urgente nécessité de prendre des mesures stratégiques et d'investir davantage dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique. Au cours des débats tenus lors des séances plénières du Forum, le Gouvernement fédéral a mis en avant son intention de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

57. Cette année, la participation des femmes aux opérations électorales de 2016 a été le thème central de la célébration de la Journée internationale de la femme. Des femmes occupant des postes à responsabilité, notamment des ministres, des parlementaires et des représentantes d'organisations de la société civile, ont fait part de leurs préoccupations lors de la Journée portes ouvertes organisée par le Représentant spécial du Secrétaire général, de la table ronde organisée conjointement par l'Union européenne et l'ONU et des activités organisées dans tout le pays par des organisations de la société civile et les ministères chargés de la condition féminine.

Protection de l'enfance

58. Les enfants sont toujours les premières victimes du conflit en Somalie. L'Équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, dirigée par l'ONU, a recensé 1 101 violations concernant 993 enfants (166 filles et 827 garçons), commises à l'occasion de 488 incidents survenus au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars. Ces chiffres sont plus élevés que ceux enregistrés pour le trimestre précédent. Ces violations, qui concernaient pour la plupart le recrutement et l'utilisation d'enfants (472), l'enlèvement d'enfants (268) et le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique d'enfants (281), ont essentiellement été le fait des Chabab, de l'Armée nationale somalienne et des milices de clans.

59. En mars, l'ONU a aidé le gouvernement du Puntland à prendre en charge les enfants capturés à la suite d'opérations militaires menées contre les Chabab, dont près de 50 seraient mineurs. La MANUSOM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fournissent également une assistance à l'administration provisoire de Galmudug dans le cadre de son action de réadaptation des enfants capturés lors d'opérations militaires similaires. D'après les informations préliminaires disponibles, les enfants capturés lors des opérations menées dans le Puntland et à Modoug représentent environ 50 % des 216 personnes détenues au total.

60. L'ONU continue d'aider le Gouvernement fédéral à mettre en œuvre les plans d'action visant à prévenir le recrutement, l'utilisation et le meurtre ou les atteintes à l'intégrité physique d'enfants et à y mettre fin. Le 15 mars, le Groupe de la protection de l'enfance de la MANUSOM et l'UNICEF ont salué la finalisation par

l'Armée nationale somalienne d'un plan de travail sur un an visant à appuyer la mise en œuvre de ces plans.

Prévention de la violence sexuelle

61. Parmi les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action national visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit, il convient de mentionner la finalisation du projet de loi sur les délits sexuels, qui est actuellement examiné par le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral, et la création, au sein de la police somalienne, d'une unité pilote chargée de la protection des femmes et des enfants.

62. La mise en œuvre du Plan d'action est freinée par plusieurs problèmes, dont le manque de coordination, les ressources limitées fournies par les donateurs et la mobilisation insuffisante des administrations provisoires régionales. Il a été convenu qu'au deuxième trimestre de 2016, l'accent serait mis sur la mobilisation de ressources supplémentaires et la mise en place d'une cellule de coordination au sein du Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme afin de renforcer la coordination avec les parties prenantes.

Sanctions ciblées

63. Lors de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 18 février, le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a souligné certaines des dernières conclusions du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, selon lesquelles l'intérêt accru de la communauté internationale pour les riches ressources maritimes et minérales de la Somalie comptait parmi les principaux éléments menaçant la paix, la sécurité et la stabilité du pays, étant donné qu'à l'intérêt suscité par ces ressources n'avait pas répondu une action adaptée de gestion et de protection desdites ressources. Entre-temps, le 14 mars, le Comité a adopté une deuxième notice d'aide à l'application des résolutions pour aider les États Membres et les autres acteurs concernés à appliquer efficacement les embargos sur les armes imposés à la Somalie et à l'Érythrée.

IV. Situation humanitaire

64. La situation humanitaire demeure fragile en Somalie. La dernière évaluation du Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, publiée en février, a confirmé que les niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition restaient élevés et alarmants. Environ 4,7 millions de personnes, soit 38 % de la population, sont en situation d'insécurité alimentaire ou de crise, et près d'un million de Somaliens ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires essentiels. Les personnes déplacées représentent plus de deux tiers des personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. Environ 305 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë et 58 300 d'entre eux sont en danger de mort s'ils ne reçoivent pas un traitement rapidement.

65. Certaines parties du Puntland et du Somaliland sont touchées par une grave sécheresse due au phénomène El Niño; 350 000 personnes sont concernées, notamment dans les régions d'Awdal, de Bari, de Nugaal, de Sanaag, de Sool et de Woqooyi Galbeed. Un million trois cent mille personnes supplémentaires risquent

de basculer dans l'insécurité alimentaire aiguë si elles ne reçoivent aucun secours. La situation devrait s'aggraver au vu de la pénurie d'eau dans les zones touchées et des mauvaises prévisions pour la prochaine saison des pluies. La sécheresse survient après quatre saisons successives de pluies inférieures à la moyenne dans certaines régions du Somaliland (en deux ans), et des précipitations elles aussi inférieures à la moyenne pendant l'automne (Deyr) dans le Puntland (octobre-décembre 2015). D'après les premières prévisions, les pluies de printemps (Gu) devraient être à peu près normales ou inférieures à la moyenne (avril-juin) dans le Somaliland et dans le nord du Puntland, ce qui entraînerait de nouvelles difficultés pour les populations touchées qui peinent déjà à subvenir à leurs besoins quotidiens.

66. En dépit des ressources limitées dont ils disposent, les partenaires humanitaires fournissent une assistance vitale aux plus vulnérables afin d'éviter que la situation ne se détériore. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué un montant de 11 millions de dollars pour renforcer l'assistance humanitaire vitale dans les zones touchées par la sécheresse. Le Coordonnateur des opérations humanitaires a alloué 6,5 millions de dollars supplémentaires provenant du Fonds d'assistance humanitaire à la Somalie. À ce jour, le plan d'intervention humanitaire pour la Somalie pour 2016 a reçu 102,9 millions de dollars, soit 12 % des 885 millions de dollars demandés.

67. Les conditions sanitaires demeurent préoccupantes, près de 3,2 millions de Somaliens ayant besoin de soins d'urgence. En janvier 2016, d'après des organisations non gouvernementales, au moins 10 centres sanitaires avaient limité leurs services ou fermé leurs portes faute de fonds. Il demeure difficile pour les partenaires de fournir des services de santé vitaux à l'échelle requise. Les postes et dispensaires de santé de base peinent à répondre aux besoins sanitaires primaires, et de nombreuses organisations, manquant de fonds, ont retiré leur personnel sanitaire de zones où les besoins sont aigus.

68. On continue à rechercher des solutions durables à la situation catastrophique des 1,1 million de Somaliens déplacés. L'équipe de pays pour l'action humanitaire a lancé une initiative qui vise à alléger les souffrances des personnes déplacées, que ce soit en leur permettant de rentrer chez elles, en les réinstallant ailleurs ou en les intégrant à la communauté locale. Le succès de cette initiative dépendra largement de la volonté politique des autorités. Dans son projet de plan national de développement, et plus précisément dans le volet relatif à la résilience, le Gouvernement fédéral propose des solutions durables au problème des personnes déplacées.

69. L'accès humanitaire demeure problématique en raison de l'aggravation de l'insécurité et du manque de capacités et de financement. L'environnement opérationnel en Somalie demeure dangereux et difficile, et les agents humanitaires sont, de plus en plus souvent, la cible d'attaques, même dans des zones auxquelles ils avaient accès jusque-là. Rien qu'en janvier et février, 22 incidents violents ont directement touché les organisations humanitaires : un humanitaire a été tué, deux ont été blessés et cinq autres ont été agressés et détenus.

V. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie, à l'Armée nationale somalienne et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

70. Face aux attaques de plus en plus complexes des Chabab, les chefs d'État et de gouvernement des pays fournissant des contingents à l'AMISOM ont tenu un sommet à Djibouti le 28 février 2016, au cours duquel ils ont souligné la nécessité d'améliorer le commandement et le contrôle. Ils ont également exprimé leur inquiétude au sujet de la décision prise par l'Union européenne, en ce moment crucial, de réduire de 20 % l'aide financière qu'elle fournit pour contribuer à l'indemnité versée aux troupes de l'AMISOM. Ils ont en outre souligné la nécessité d'améliorer la coordination des opérations militaires et logistiques entre l'AMISOM, les forces de sécurité somaliennes et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie.

71. Lors d'une réunion tenue le 22 mars, l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité s'est demandé comment améliorer la performance de l'AMISOM. Suite à cette réunion, un Groupe de travail conjoint ONU-Union africaine a été créé pour réfléchir aux moyens d'améliorer l'efficacité des opérations de l'AMISOM et de garantir un financement prévisible pour son personnel en tenue. Lors de sa première réunion qui s'est tenue du 15 au 19 avril à Addis-Abeba, le Groupe de travail a recensé un certain nombre d'initiatives prioritaires susceptibles d'améliorer le commandement et le contrôle de l'AMISOM.

72. Le 17 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie a rencontré le Président somalien et les principaux donateurs finançant les activités de sécurité afin de discuter des traitements et indemnités et du dispositif de sécurité nationale. Le Gouvernement fédéral s'est engagé à présenter un budget consolidé dans le domaine de la sécurité et à verser rapidement les arriérés de salaires. Le Ministère des finances a présenté un rapport sur les difficultés financières et le paiement des traitements et indemnités en 2015, qui présentait notamment les dispositions prises pour verser les arriérés. Cette réunion a marqué un changement dans l'attitude du Gouvernement fédéral en matière de paiement des traitements : il a reconnu la gravité de la crise et s'est montré prêt à se montrer plus ferme avec les services de sécurité.

73. Comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2245 \(2015\)](#), le Bureau d'appui est en train de mettre au point deux contrats séparés quantifiables pour l'appui fourni à la MANUSOM et à l'AMISOM, qui sont tous deux sur le point d'être finalisés. Ces contrats, qui s'appuient sur le cadre de gestion de la performance du Département de l'appui aux missions, comportent des objectifs, des mesures et des cibles relatifs aux différents domaines couverts par le Bureau, qui ont été élaborés conjointement avec ses clients. Les contrats portent également sur la mesure des résultats en matière de gestion des ressources ainsi que sur le respect des règles et règlements et des normes et politiques normatives.

74. Lors du Forum de coordination des hauts responsables qui s'est tenu à Mogadiscio le 16 mars, le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie et le Représentant Spécial du Secrétaire Général pour la Somalie sont convenus de quatre priorités communes qui devraient guider les activités du Bureau

d'appui à l'avenir : l'appui à la sécurité et au processus électoraux, l'appui aux services de sécurité somaliens, le relèvement local et l'extension de l'autorité de l'État et la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

75. Le mémorandum d'accord-cadre conclu entre l'Union africaine et l'ONU a été modifié pour le rendre conforme aux récentes résolutions du Conseil de sécurité et signé. Des discussions sont en cours pour mettre la dernière main au mémorandum d'accord tripartite conclu entre l'Union africaine, l'ONU et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui définira les aspects administratifs, logistiques et financiers régissant le remboursement du matériel appartenant aux contingents apporté par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'appui de l'AMISOM. Le nouveau cadre, qui prévoit l'examen conjoint des besoins en effectifs et qui dispose que seul le matériel vérifié par les signataires tripartites sera traité par le Bureau, conformément à la résolution [2245 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, permettra au Bureau d'appui de mieux épauler l'AMISOM.

76. Le manque d'accès aux principales voies d'approvisionnement reste problématique pour le Bureau d'appui, qui continue d'approvisionner par voie aérienne 70 % des bases opérationnelles avancées de l'AMISOM et d'autres sites. Le passage aux moyens aériens militaires est un aspect important de ce que fait l'AMISOM pour gagner en mobilité et en dynamisme. Les hélicoptères d'attaque promis par le Kenya et l'Éthiopie, soit deux et trois appareils, respectivement, seront à cet égard une contribution importante. Un problème persiste cependant, celui de la fourniture ou du remboursement du coût des munitions, qui ne font pas partie du dispositif d'appui logistique et qui devraient donc être financées par les pays fournisseurs de contingents ou par une assistance bilatérale des États Membres. En vue de contribuer au renforcement de la mobilité de l'AMISOM, le Service de la lutte antimines s'est installé au bureau d'appui intégré du quartier général de l'AMISOM à Mogadiscio et a créé un bureau conjoint avec l'AMISOM à Beledweyne, et multiplie les conseils techniques et les activités d'appui à la planification dans le domaine de la gestion et de l'atténuation des risques liés aux explosifs.

77. Le Royaume-Uni a commencé à déployer des militaires pour aider le Bureau d'appui et la MANUSOM, en application du paragraphe 14 de la résolution [2245 \(2015\)](#) et suite à l'échange de lettres qu'il a eu avec le Secrétariat. Le contingent, qui sera composé d'ingénieurs militaires, de formateurs en médecine militaire, d'officiers d'état-major, d'analystes de l'information militaire, d'ingénieurs spécialisés dans les véhicules de combat et de logisticiens spécialisés dans la gestion des munitions et des véhicules, devrait être déployé en trois phases. Les huit premiers soldats, sur les 70 au total que comptera le contingent, ont été déployés le 17 avril.

78. Le Conseil de sécurité l'y ayant autorisé dans sa résolution [2245 \(2015\)](#), le Bureau d'appui a renforcé son appui aux forces de sécurité somaliennes en livrant du matériel pour la défense des périmètres à l'Armée nationale somalienne à Mogadiscio et dans les secteurs et en fournissant un appui en matière de moyens de communication. En collaboration avec les partenaires bilatéraux et l'AMISOM, il a formé 15 membres de l'Armée nationale somalienne à l'utilisation du matériel de communication radio à haute fréquence et très haute fréquence pour améliorer l'interopérabilité avec l'AMISOM lors des opérations conjointes. En outre, il a

procédé à quatre évacuations sanitaires de membres de la police nationale somalienne lors d'opérations conjointes avec l'AMISOM.

79. Le solde du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Armée nationale somalienne n'est que de 8 millions de dollars, ce qui permettra d'appuyer les opérations de l'Armée somalienne pendant les six prochains mois seulement. Le solde du Fonds d'affectation spéciale disponible pour les activités d'appui à l'AMISOM est toujours de 1,6 million de dollars, dont l'utilisation est réservée au financement de projets en cours. Sans ressources supplémentaires, le Bureau d'appui aura beaucoup de mal à aider l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM en ce moment crucial.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

80. En ce qui concerne la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, les deux contrats du Bureau d'appui prouvent qu'il est déterminé à participer à des instances de coordination, à partager des informations, à faciliter le suivi et l'évaluation des risques, et à renforcer les capacités de l'AMISOM en matière de prévention.

81. Entre autres mesures préventives, le Bureau organise des cours de formation sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme lors des visites préalables au déploiement. En mars, deux sessions de formation ont été organisées à l'intention des armées ougandaise et burundaise. Près de 80 commandants et hauts responsables ont suivi une formation sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et l'obligation faite à l'ONU de mettre en œuvre la politique de diligence, ainsi que ses incidences sur l'appui à l'AMISOM. Tous les participants ont signé des formulaires dans lesquels ils ont déclaré qu'ils veilleraient à ce que leurs hommes soient également sensibilisés à ces questions et se sont engagés à ce que toute allégation de violation des droits de l'homme ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles soit signalée à la hiérarchie.

82. En février, lors du sommet des pays fournissant des contingents à l'AMISOM tenu à Djibouti, les participants ont reconnu l'importance du strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire pendant les opérations et ont estimé, dans leur communiqué final, que la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme contribuait à garantir ce respect. Le Groupe de travail conjoint de l'AMISOM et de l'ONU sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'est réuni en mars et a examiné les moyens d'éviter les violations des droits de l'homme dans le cadre de l'AMISOM, la question du partage d'informations avec l'ONU grâce à la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles et la nécessité de vérifier les antécédents des nouveaux commandants et hauts responsables.

VI. Présence des Nations Unies en Somalie

A. Renforcement

83. L'effectif maximal est resté le même dans toute la Somalie, exception faite de la capitale, Mogadiscio, où l'ouverture d'une nouvelle structure hôtelière a permis de porter l'effectif maximal du personnel recruté sur le plan international de 415 à

445 fonctionnaires. En conséquence, l'effectif maximal total pour le pays a été porté de 592 à 622.

B. Intégration

84. La MANUSOM continue d'exécuter son mandat dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'équipe de pays des Nations Unies et au moyen d'opérations conjointes parfaitement intégrées couvrant plusieurs domaines. Au cours de la période considérée, le Groupe intégré d'appui électoral de la MANUSOM et du PNUD a notamment fourni un appui électoral entièrement intégré à la Commission électorale nationale indépendante ainsi que dans le cadre des consultations régionales sur les opérations électorales de 2016. De même, la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires a permis à la MANUSOM et au PNUD de mener des opérations conjointes pour appuyer le Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie. Dans les deux cas, un adjoint recruté par le PNUD épaula le chef de groupe de la MANUSOM concerné, et assure un passage fluide des conseils techniques à l'appui politique et à la programmation.

85. Les activités visant à approfondir la collaboration dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des femmes et des enfants se poursuivent. Le 17 mars, le groupe de direction, qui rassemble des représentants de la MANUSOM, du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et de l'équipe de pays, a décidé d'intégrer des fonctions de protection spécialisées à la composante droits de l'homme.

C. Sûreté et sécurité du personnel

86. En Somalie, l'équipe de coordination du dispositif de sécurité continue de faire tout son possible pour aider le personnel des Nations Unies à rester présent sur le terrain et à exécuter sa mission malgré les conditions de sécurité difficiles.

87. Au cours de la période considérée, le personnel des Nations Unies basé à Mogadiscio, à Kismaayo et à Baidoa a été indirectement touché par des attaques à distance menées au moyen de mortiers et de roquettes B-10. Par ailleurs, les opérations aériennes menées par l'ONU et d'autres parties en Somalie sont exposées à un risque accru en raison d'une pratique consistant à dissimuler des explosifs de faible puissance dans du matériel électronique pour les introduire clandestinement dans les appareils. L'équipe de coordination a également suivi de près les informations relatives aux mouvements et opérations des Chabab, en particulier dans le Bas-Chébéli, étant donné qu'ils pourraient avoir des conséquences pour l'Organisation.

88. Compte tenu des risques susmentionnés, le plan d'urgence lié à certains indicateurs et éléments déclencheurs a été actualisé, et les questions pertinentes ont été examinées avec l'Union africaine et l'AMISOM. Deux opérateurs aériens (les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie) ont examiné les procédures d'appui à l'Autorité fédérale de l'aviation civile. De plus, le Bureau d'appui a fait réaliser une évaluation indépendante de la sécurité aérienne par l'Organisation de l'aviation civile internationale. Un examen des dispositifs de sécurité en place dans les terminaux d'aéroport somaliens, dont les contrôles renforcés des passagers, des bagages et du

fret, est en cours. Un exercice routinier de simulation portant sur la gestion des crises a été réalisé à Mogadiscio en avril.

VII. Observations

89. La Somalie se trouve à un moment clef de sa transition politique. Des problèmes de sécurité et des difficultés politiques ralentissent les progrès s'agissant des grandes priorités énoncées dans le programme Vision 2016 du Gouvernement fédéral. Mais on dispose désormais de l'impulsion nécessaire pour organiser en 2016 une élection au suffrage indirect et limité. Cette étape constituera une avancée décisive et mettra le pays sur la voie d'un régime politique plus démocratique et plus inclusif. Toutefois, vu que les mandats des pouvoirs législatif et exécutif arrivent à expiration cette année, le temps ne joue pas en notre faveur. Je prie donc instamment les parties prenantes somaliennes de faire preuve de diligence dans l'organisation de l'ensemble des aspects pratiques des opérations électorales.

90. Au cours de la période à venir, il est essentiel de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la menace pour la sécurité que représentent les Chabab, et surtout pour veiller à ce que les opérations électorales se déroulent en toute sécurité et dans les délais prévus. Je suis particulièrement préoccupé par l'affluence des Chabab au Bas-Chébéli et dans certaines parties du Moyen-Chébéli, qui a des retombées sur la sécurité à Mogadiscio et renforce la fréquence des attaques asymétriques, et a également restreint l'environnement opérationnel des forces de l'ONU et des autres partenaires internationaux.

91. Je rends hommage à l'AMISOM, à l'armée nationale somalienne et à leurs alliés pour les efforts qu'ils continuent de déployer dans des conditions difficiles, et je salue les sacrifices qu'ils continuent de faire au nom de la paix et de la stabilité en Somalie. Je réaffirme qu'il est nécessaire de maintenir la pression sur les Chabab dans le cadre d'une approche globale de la menace que constitue l'extrémisme violent.

92. Je suis préoccupé par l'insuffisance du financement des opérations de l'AMISOM, qui risque de nuire aux efforts visant à reprendre la main dans la lutte contre les Chabab. Je prie instamment les États Membres de renforcer leur appui à l'AMISOM pour l'aider à couvrir les coûts des opérations conjointes, en particulier le remboursement de la solde des troupes. La réduction de la rémunération du personnel de l'AMISOM à compter du 1^{er} janvier 2016 a causé un déficit financier pour celle-ci et pour l'Union africaine. L'ONU reste déterminée à aider l'Union africaine à trouver une solution satisfaisante qui permette d'assurer un financement durable et prévisible des soldes du personnel de l'AMISOM.

93. Il est indispensable de renforcer les structures de commandement et de contrôle de l'AMISOM pour la rendre plus efficace. À cet égard, je me réjouis que les pays qui lui fournissent des contingents ou du personnel de police aient convenu, lors du Sommet des chefs d'État tenu à Djibouti le 28 février, que tous les moyens aériens devraient être placés sous la supervision du chef de la mission. Cette mesure permettra non seulement d'alléger la charge que représentent les opérations logistiques, mais aussi de faciliter les activités commerciales qui sont essentielles au relèvement local, ainsi que les efforts visant à sécuriser les principaux axes d'approvisionnement.

94. À terme, il est indispensable que le secteur de la sécurité somalien atteigne un niveau lui permettant d'assumer la responsabilité de la sécurité dans le pays. Je me réjouis donc que le Gouvernement fédéral s'attache à mettre en place des institutions fédérales de sécurité, tout en notant que les questions relatives au commandement et au contrôle des forces de sécurité requerront l'engagement des plus hautes autorités politiques. Dans ce contexte, l'accord sur les principales caractéristiques du nouveau modèle de police pour la Somalie constitue une étape essentielle de la création de services de police viables dans l'État fédéral et crée un cadre favorable à la fourniture d'une aide internationale coordonnée. J'exhorte le Gouvernement fédéral à verser de façon régulière et prévisible la solde des soldats de l'armée nationale somalienne, sans quoi il ne saurait y avoir de réforme effective du secteur de la sécurité.

95. Je salue les efforts déployés par les acteurs somaliens pour parvenir à un accord sur un modèle électoral pour 2016 et sur un plan d'action politique pour 2020. Je me réjouis tout particulièrement de la décision de réserver aux femmes 30 % des sièges des deux chambres du Parlement fédéral. L'ONU se tient prête à apporter le soutien nécessaire à la réalisation de cet objectif capital. J'accueille avec satisfaction l'engagement pris lors du Forum de partenariat de haut niveau tenu à Istanbul de veiller à ce qu'aucun obstacle ne retarde les opérations électorales, et je demande à toutes les parties prenantes somaliennes d'avancer dans les préparatifs.

96. J'engage le Gouvernement fédéral à faire du financement de la Commission électorale nationale indépendante une priorité de façon à faciliter le recrutement rapide de personnel et le renforcement des capacités du secrétariat de la Commission, qui sera chargé de planifier les préparatifs en vue du référendum constitutionnel et des élections universelles.

97. Je note que même si des progrès ont été accomplis au cours de la période considérée concernant la formation de l'État et la réconciliation, le processus général de fédéralisation prend du retard. Je suis particulièrement préoccupé par l'absence d'avancées dans le processus de formation de l'État dans les régions de l'Hiran et du Moyen-Chébéli. Je prie instamment toutes les parties prenantes dans ces deux régions d'entreprendre un dialogue constructif et de prendre les mesures de réconciliation sociale nécessaires pour permettre la formation d'administrations régionales provisoires dans les meilleurs délais.

98. Je me félicite des progrès accomplis dans la révision de la Constitution fédérale provisoire, et souhaite qu'elle soit menée à bien rapidement. Je me réjouis également des efforts qui continuent d'être faits pour associer les États déjà membres de la fédération, notamment le Puntland, à cette entreprise, et prie instamment les autorités d'y associer plus étroitement la société civile.

99. Je note la diminution massive du nombre d'allégations faisant état de violations des droits de l'homme qui auraient été commises par des membres de l'AMISOM depuis la période considérée dans mon précédent rapport. Toutefois, les frappes aériennes militaires qui menacent la population civile restent très préoccupantes. En outre, je suis vivement préoccupé par les allégations faisant état de violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité nationales et par le fait que ces dernières sont souvent confondues avec les forces de l'AMISOM lors des opérations militaires, ce qui pose un important problème pour l'établissement des responsabilités et nuit à la réputation de l'AMISOM, de l'Union africaine et de l'ONU. J'engage les parties à respecter strictement le droit

international humanitaire dans le cadre des opérations militaires conjointes et souhaite que les allégations de violation de ce droit fassent l'objet d'enquêtes indépendantes.

100. À l'avenir, il sera capital de veiller à mettre en œuvre une stratégie coordonnée de relèvement au niveau local, qui permette d'assurer les fonctions essentielles de l'État dans les zones reprises depuis peu, et de mettre à disposition des ressources suffisantes à cette fin. Il faudra démontrer l'importance du rôle des institutions publiques à toute une génération de citoyens qui ont grandi dans un pays sans État. Je me félicite à cet égard aussi bien de la présentation du Cadre national de gouvernance locale pour Ouadajir que de l'utilisation du guichet national du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie.

101. La sécheresse actuelle causée par El Niño dans le Puntland et le Somaliland reste préoccupante pour les partenaires humanitaires. Il est urgent de faire en sorte que le financement humanitaire soit à la hauteur des besoins estimés dans les régions touchées. La réponse à l'appel humanitaire au financement reste insuffisante, seuls 16 % des 885 millions de dollars nécessaires ayant été récoltés. Dans l'immédiat, les partenaires humanitaires ont besoin de 105 millions de dollars pour fournir au cours des six prochains mois une aide vitale à plus d'un million de personnes dans le Puntland et le Somaliland.

102. Je salue également le travail difficile que continuent d'accomplir, dans des conditions éprouvantes, mon Représentant spécial, Michael Keating, mes deux Représentants spéciaux adjoints et le personnel de la MANUSOM, du Bureau d'appui, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales présents en Somalie. Je remercie en outre l'Union africaine, l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne et les autres partenaires de développement de leur soutien constant. Notre partenariat en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie doit se poursuivre et se renforcer.



Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section